

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE

Siège social : Fondouk Choucha -2013 Ben Arous

La Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie publie, ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2020, accompagnés de l'Avis du commissaire aux comptes, Monsieur Maher Gaida : commissaire aux comptes pour le Groupement ABC-FINACO.

BILAN AU 30 JUIN 2020

ACTI FS	Notes	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
<u>ACTIES NON COURANTS</u>				
Immobilisations incorporelles		412 401	386 640	394 000
Amortissements		<u>(390310)</u>	<u>(386640)</u>	<u>(389093)</u>
	1	<u>22091</u>	<u>-</u>	<u>4907</u>
Immobilisations corporelles		63 673 002	63 320 303	63 583 726
Amortissements		<u>(57 751298)</u>	<u>(56 362950)</u>	<u>(57 142 461)</u>
	2	<u>5 921704</u>	<u>6 957353</u>	<u>6 441265</u>
Immobilisations financières		5 939 327	6 025 985	5 972 950
provisions		<u>(2 191 000)</u>	<u>(2 605286)</u>	<u>(2 191 000)</u>
	3	<u>3 748327</u>	<u>3 420699</u>	<u>3 781950</u>
<u>Total des actifs immobilisés</u>		<u>9 692 122</u>	<u>10 378 052</u>	<u>10 228 122</u>
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>9 692 122</u>	<u>10 378 052</u>	<u>10 228 122</u>
<u>ACTIES COURANTS</u>				
Stocks		15 565 249	15 058 799	13 275 499
Provisions		<u>(713807)</u>	<u>(713807)</u>	<u>(713807)</u>
	4	<u>14 851 442</u>	<u>14 344992</u>	<u>12 561692</u>
Clients et comptes rattachés		7 307 533	5 895 671	3 262 779
Provisions		<u>(449101)</u>	<u>(820099)</u>	<u>(449101)</u>
	5	<u>6 858432</u>	<u>5 075572</u>	<u>2 813678</u>
Autres actifs courants		2 248 957	1 966 023	1 259 221
Provisions		<u>(302213)</u>	<u>-</u>	<u>(302213)</u>
	6	<u>1 946744</u>	<u>1 966023</u>	<u>957008</u>
Autres actifs financiers		383 592	442 051	317 773
Provisions		<u>(45859)</u>	<u>(45859)</u>	<u>(45859)</u>
	7	<u>337733</u>	<u>396192</u>	<u>271914</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	8	36 160	26 778	160 056
<u>Total des actifs courants</u>		<u>24 030 511</u>	<u>21 809 557</u>	<u>16 764 348</u>
Total des actifs		<u>33 722 633</u>	<u>32 187 609</u>	<u>26 992 470</u>

BILAN AU 30 JUIN 2020

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital social		9 000000	9 000000	9 000000
Réserves		18 120768	18 120768	18 120768
Résultats reportés		(50182710)	(35 657763)	(35 657 763)
Autres capitaux propres		1 608577	1 595890	1 614520
Total des capitaux propres avant résultat De l'exercice		(21 453 365)	(6 941 105)	(6 922475)
Résultat de l'exercice		(9 754 564)	(7 175 261)	(14 524 947)
Capitaux Propres	9	(31 207 929)	(14 116 366)	(21 447 422)
<u>PASSIFS</u>				
<u>Passifs non courants</u>				
Provisions pour risques et charges		2 244000	606708	1 374188
Emprunts		9 426508	-	899108
Compte courant actionnaires		6 000000	6 000000	6 000000
Total des passifs non courants	10	17 670508	6 606708	8 273 296
<u>Passifs courants</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	11	18032 709	21203915	15 137421
Autres passifs courants	12	12 638938	6 871147	9 576807
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	7307 444	7000 000	9 368276
Découverts bancaires	14	9 280963	4 622205	6 084092
Total des passifs courants		47 260 054	39 697 267	40 166596
Total des passifs		64 930 562	46 303 975	48 439 892
Total des capitaux propres et des passifs		33 722 633	32 187 609	26 992 470

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT AU 30 JUIN 2020

(Exprimé en dinars)

	Notes	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Produits d'exploitation				
Ventes publics		893 970	5 551 221	10 074 738
Ventes hôpitaux		3 582 067	7 107 579	11 570 479
Vente modèle paramédical		3 603 116	-	-
Ventes à l'export		273 697	231 209	864 862
Autres produits d'exploitation		959 288	607 866	1 950 128
Total des produits d'exploitation	15	9 312 138	13 497 875	24 460 207
Charges d'exploitation				
Variation des stocks des produits finis et semi finis	16	142 149	384 947	(957 857)
Achat d'approvisionnements consommés	17	(4 823 712)	(9 392 948)	(14 218 379)
Charges de personnel	18	(9 222 430)	(8 931 667)	(18 250 989)
Dotation aux amortissements	19	(610 054)	(744 282)	(1 526 246)
Dotation aux provisions		(907 071)	(170 514)	(841 028)
Autres charges d'exploitation	20	(752 972)	(1 294 449)	(2 314 826)
Total des charges d'exploitation		(16 174 090)	(20 148 913)	(38 109 325)
Résultat d'exploitation		(6 861 952)	(6 651 038)	(13 649 118)
Charges financières nettes	21	(2 913 712)	(599 641)	(1 268 699)
Produits des placements		220	102 285	112 243
Autres gains ordinaires	22	4 155	4 803	98 671
Reprise sur provisions		37 258	-	656 857
Autres pertes ordinaires	23	(19)	(4 024)	(422 914)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(9 734 050)	(7 147 615)	(14 472 960)
Impôt sur les bénéfices	24	(20 514)	(27 646)	(51 987)
Résultat des activités ordinaires après impôt		(9 754 564)	(7 175 261)	(14 524 947)
Modification comptable		-	-	-
Résultat net de l'exercice		(9 754 564)	(7 175 261)	(14 524 947)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE -
S.A. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 30 Juin 2020

(Exprimé en dinars)

Notes	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net après modification comptable	(9 754 564)	(7 175 261)	(14 524 947)
Ajustement pour :			
Variations des taux de change sur les liquidités Eq Liq	-	-	-
Amortissements	610 054	744 282	1 526 246
Provisions	-	60 760	841 028
Provisions pour départ à la retraite	-	109 754	132 551
Reprise sur Provisions	(37 258)	-	(656 857)
Quote-part des investissements inscrites au résultat	(4 154)	(4 154)	(8 308)
Plus-values sur cession d'immobilisation	-	-	-
Intérêts courus	103 158	-	(618)
Variation des:			
Stocks	(2 289 750)	3 369 983	5 153 283
Créances clients	(4 044 754)	1 649 853	4 147 723
Autres actifs courants	(79 168)	(27 275)	952 750
Autres actifs financiers	(65 819)	360 224	485 125
Fournisseurs	(2 903 388)	(685 581)	(5 380 912)
Autres dettes	(1 985 127)	(1 183 106)	1 522 554
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	(10 515 405)	(1 409 359)	(5 810 382)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements affectés à l'acq. d'immo. incorp. et corporelles	(107 677)	(685 140)	(955 923)
Encaissements suite à la cession d'immobilisations corporelles	-	-	-
Décaissements nets prêts fonds social	(133 623)	-	-
Encaissements nets prêts fonds social	116 848	202 476	279 887
Décaissements affectés à l'acq. d'immo. Financières	(100 000)	(25 000)	(50 000)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACT. D'INVEST	(224 452)	(507 664)	(726 036)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements fonds social	33 488	34 692	77 355
Décaissements fonds social	(35 277)	(44 375)	(64 254)
Encaissement des crédits à court terme	9 426 507	-	27 764 352
Décaissement des crédits à court terme	(7 880 628)	-	(24 046 220)
Encaissement des emprunts	6 000 000	2 000 000	2 000 000
Remboursement des emprunts	(125 000)	(250 619)	(700 750)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACT. DE FIN.	7 419 090	1 739 698	5 030 483
Incidences des variations du taux de change sur les liquidités	-	-	-
VARIATION DE TRESORERIE	(3 320 767)	(177 325)	(1 505 935)
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	(5 924 036)	(4 418 101)	(4 418 101)
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	(9 244 803)	(4 595 426)	(5 924 036)

25

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2020

I - Présentation de la S.I.PHA.T

Création

La Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie « S.I.PHA.T » est une société anonyme de droit tunisien créée en avril 1989 suite à la restructuration de la Pharmacie Centrale de Tunisie.

En mai 2001, la S.I.PHA.T a ouvert son capital à l'épargne publique. Son siège social est situé à 2013 Fondouk-Choucha – Ben Arous.

Objet

La S.I.PHA.T a pour objet la production et la vente des produits pharmaceutiques à usage humain.

II – Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les comptes de la S.I.PHA.T sont établis conformément aux principes et normes comptables prescrits par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 promulguant le Système Comptable des Entreprises et fixant les conditions et les modalités de son application.

Les conventions et les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

1) Conventions Comptables de Base

Les conventions comptables de base retenues pour la préparation des états financiers sont les suivantes :

- La continuité de l'exploitation
 - L'unité monétaire
 - La permanence des méthodes
 - L'objectivité
 - La périodicité
 - Le rattachement des charges et des produits
 - L'importance relative
 - La prudence
 - La réalisation du revenu
-

- La non compensation
- Le coût historique

2) Les Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors TVA récupérable, elles sont amorties linéairement à compter du mois de leur mise en service selon les taux suivants :

Immobilisations	Apports PCT	Acquisitions S.I.PHA.T
- Logiciels informatiques		33,33%
-Constructions	5%	2,5%
- Matériels et équipements	12,5%	10%
- Matériels et outillages	12,5%	10%
- Matériels de transport	12,5%	20%
- Agencements, aménagements et installations	12,5%	10%
- Mobiliers et matériels de bureau	12,5%	10%

3) Les titres de participations

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values font l'objet de provisions pour dépréciation de titres de participations.

4) Les stocks

Les stocks de la S.I.PHA.T se décomposent comme suit :

- Matières premières
- Articles de conditionnement(ACE)
- Pièces de rechange
- Matières consommables
- Produits finis
- Produits semi-finis.

Les stocks de matières premières, articles de conditionnement (ACE), pièces de rechanges et matières consommables sont évalués à leur coût d'achat moyen pondéré hors taxes récupérables, déterminé à la date d'arrêté des états financiers.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat au cours du jour de comptabilisation de la facture augmenté des droits de douane, des frais de transport, d'assurance, de transit et de fret.

Les stocks de produits finis sont valorisés au prix de vente diminué d'une marge bénéficiaire de 10%.

Les stocks des produits semi-finis sont valorisés au prix de revient relatif à chaque stade de fabrication. Au cas où le prix de vente serait inférieur au prix de revient, on retient, pour la valorisation des produits semi-finis, le prix de vente diminué d'une marge bénéficiaire de 10%.

Signalons que les stocks de la S.I.PHA.T sont traités comptablement selon la méthode de l'inventaire intermittent qui consiste à faire figurer les stocks sur la base de l'inventaire physique à la date d'arrêté des états financiers.

5) Les dettes et créances en monnaies étrangères

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération auxquelles elles se rapportent. Ces dettes et créances sont actualisées en fonction du cours de change en vigueur à la date d'arrêté des états financiers.

Les pertes et gains constatés lors de règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères ou leurs actualisations sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et inscrits parmi les charges financières nettes.

6) Faits marquants de l'exercice 2020

Au cours de l'exercice 2020, la SIPHAT a subi les effets de la Crise du Covid 19 qui l'ont obligé à arrêter son activité courante pour se focaliser sur la production de gel hydro alcoolique.

7) Evénements postérieurs à la date de clôture des comptes:

(a) La SIPHAT a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2022, concernant l'Impôt sur les Sociétés et la TVA et ce, au titre des exercices couvrant la période 2017 à 2020. L'impact de ce contrôle sur les comptes du premier semestre 2020 ont été constatés dans les comptes appropriés. Le résultat du redressement effectué sur lesdits taxes et impôts et arrêtés au 31/12/2020, se présente comme suit:

Désignation	Montants en Dinars
TVA à payer (dette fiscale à payer)	439 410
Report de TVA arrêté au 31/12/2020	122 177
Report d'Impôt sur les Sociétés arrêté au 31/12/2020	911 618
Amortissements Différés arrêté au 31/12/2020	13 059 847

(b) Obtention d'une garantie de l'état pour faciliter l'octroi de crédits pour l'achat de matières premières;

(c) Restructuration financière des crédits de la SIPHAT au profil des banques avec épongement des impayés bancaires.

Notes aux Etats financiers Intermédiaires Arrêtés au 30 juin 2020

1 - Immobilisations Incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Valeur comptable brute au 31/12/2019	394 000
Acquisitions 1S 2020	18401
Valeur comptable brute au 30/06/2020	412401
Amortissements cumulés au 31/12/2019	(389 093)
Dotations aux amortissements 1S 2020	(1217)
Amortissements cumulés au 30/06/2020	390310
Valeur comptable nette au 30/06/2020	22 091

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements, arrêté au 30 Juin 2020 est présenté dans *l'annexe 1*.

2 – Immobilisations corporelles

Les Immobilisations corporelles se ventilent comme suit :

Valeur comptable brute 2019	63 583 726
Acquisitions 1S 2020	89276
Valeur comptable brute 2020	63 673002
Amortissements cumulés au 31/12/2019	(57 142 461)
Dotations aux amortissements 1S 2020	(608837)
Amortissements cumulés au 30/06/2020	(57 751298)
Valeur comptable nette au 30/06/2020	5 921 704

Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements, arrêté au 30 Juin 2020 est présenté dans *l'annexe 1*.

3 – Immobilisations Financières

Les immobilisations financières, présentent, au 30 Juin 2020 une valeur brute qui s'élève à **5939327DT** contre **6025985DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **86 658 DT**.

La ventilation des immobilisations financières se présente comme suit :

Eléments	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Participation SAIPH	3 625 975	3 625 975	3 625 975
(-) Provisions	(1 906 893)	(2 352 007)	(1 906 893)
- Participation PFIZER	405 000	405 000	405 000
(-) Provisions	-	-	-

- Participation Pierre Fabre	525 000	525 000	525 000
(-) Provisions	-	-	-
- Participation pôle technologique Sidi Thabet	275 000	150 000	175 000
(-) Provisions	(137 056)	(112 822)	(137 056)
- Prêts personnels à plus d'un an	1 101 758	1 313 416	1 235 381
(-) Provisions	(140 457)	(140 457)	(140 457)
- Dépôts et cautionnement	6 594	6 594	6 594
(-) Provisions	(6 594)	-	(6 594)
TOTAL DES VALEURS BRUTES	5 939 327	6 025 985	5 972 950
TOTAL DES PROVISIONS	(2 191 000)	(2 605 286)	(2 191 000)
VALEUR COMPABLE NETTES	3 748 327	3 420 699	3 781 950

4 - Stocks

La valeur brute des stocks de la SIPHAT est passée de **15 058 799 DT** au 30 juin 2019 à **15565249DT** au 30 Juin 2020, accusant une augmentation de **506 450 DT**.

La ventilation des stocks se présente comme suit:

Stocks	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Matières premières	5 679 613	5 084 729	4 424 453
- Articles de conditionnement et d'emballages (ACE)	5 668 570	4 572 182	4 755 303
- Matières consommables	365 262	259 963	498 168
- Pièces de rechange	951 458	1 038 381	844 545
- Produits finis	516 308	1 082 130	722 817
- Produits semi-finis	2 280 699	2 915 532	1 932 041
- Stocks divers	103 339	105 882	98 172
Valeur comptable brute	15 565 249	15 058 799	13 275 499
- Provisions	(713 807)	(713 807)	(713 807)
Valeur nette comptable	14 851 442	14 344 992	12 561 692

5 - Clients et Comptes rattachés

La valeur brute des créances clients est passée de **5 895 671 DT** au 30 Juin 2019 à **7 307 533 DT** au 30 Juin 20, soit une augmentation de **1 411 862 DT**.

La ventilation des créances clients se présente comme suit :

Clients et comptes rattachés	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Clients ordinaires	6 345 844	5 204 445	2 776 302
- Clients douteux	660 455	685 078	660 455
- Clients Effets à recevoir	444 943	6 148	246 139
- Clients Avoirs à Etablir	(135 021)	-	(135 021)
- Clients avances sur commande	(8 688)	-	(285 096)
Valeur comptable brute	7 307 533	5 895 671	3 262 779
- Provisions	(449 101)	(820 099)	(449 101)
Valeur nette comptable	6 858 432	5 075 572	2 813 678

6 - Autres Actifs Courants

Les autres actifs courants s'élèvent à **1 946 744 DT** au 30 Juin 2020 contre **1 966 023 DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **19 279 DT**.

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Autres actifs courants	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Crédit d'impôt sur les sociétés	509 735	1 554 798	530 048
- Dépôts et cautionnements	59 047	57 247	41 009
- Crédit de TVA	290 209	377 090	285 711
- TVA déductible	714 733	-	-
- Retenue à la source clients	122 726	-	-
- Avances versées sur commandes	-	22 633	-
- Cotisation assurance groupe	61 726	-	67 877
- Avance sur IS	86 956	86 956	86 956
- Autres retenues	-	11 193	-
- Produit à recevoir	247 840	4 500	231 472
- Charges constatées d'avance	155 985	124 829	16 148
Valeur comptable brute	2 248 957	2 239 246	1 259 221
- Provisions sur autres actifs courants	(302 213)	(273 223)	(302 213)
Valeur comptable nette	1 946 744	1 966 023	957 008

7 - Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers s'élèvent à **383 592 DT** au 30 Juin 2020 contre

442 051 DT au 30 Juin 2019 et qui correspondent à l'échéance à moins d'un an sur les prêts accordés au personnel de la S.I.P.H.A.T.

Autre actifs financiers	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Échéance à moins d'un an (prêts fond social)	116 848	64 647	65 271
- Prêts et avances sur salaire	231 468	336 697	204 381
- Retenues médicaments	27 738	34 563	40 137
- Prêts aïd El Idha	5 353	6 144	5 799
- Avances sur primes et 13 ^{ème} mois	2 185	-	2185
Valeur comptable brute	383 592	442 051	317 773
- Prov dépréciation Actif Financier	(45 859)	(45 859)	(45 859)
Valeur comptable nette	337 733	396 192	271 914

8 – Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique accuse au 30 Juin 2020 un solde de **36 160 DT**, contre un solde de **26 778 DT** au 30 Juin 2018, enregistrant ainsi une augmentation de **9 382 DT**.

La ventilation de cette rubrique se présente comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Chèques à l'encaissement	12 507	-	-
- B.T	3 243	-	6 719
- Attijari Bank	16 559	16 999	41 928
- B.I.A.T	-	-	4 498
- A.T.B devises	1 828	4 305	87 528
- CCP	-	3 030	10 440
- Caisse	2 023	2 444	4 350
-BTL	-	-	4 593
Total	36 160	26 778	160 056

9 – Capitaux propres

Les capitaux propres de la S.I.P.H.A.T s'élèvent au 30 Juin 2020 à **(31 207 929) DT** contre **(14 116 366) DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **17 091 563 DT**.

La situation nette de la SIPHAT au 30 Juin 2020 est détaillée dans le tableau de variation des capitaux propres présenté dans *l'annexe 2*.

10 - Passifs non Courants

Les passifs non Courants de la société sont passés de **6 606 708 DT** au 30 Juin 2019 à **17 670 508 DT** au 30 Juin 2020, enregistrant ainsi une augmentation de **11 063 800 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Passifs non courants	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Provisions pour risques et charges (*)	2 244 000	606 708	1 374 187
- Emprunt BH	3 551 508	-	899 109
- Emprunt ATB	5 875 000	-	-
- Autres Passifs Financiers**	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Total	17 670 508	6 606 708	8 273 296

(*) Le détail des provisions pour risques et charges se présente comme suit :

Désignation	Montant
Indemnité départ à la retraite	629 504
Risque fiscal et social	1 614 496
Total provisions pour risques et charges	2 244 000

(**) **PCT (compte courant à plus d'un an) :** Le solde de ce compte correspond à l'échéance à plus d'un an du compte courant actionnaires ouvert au nom de la Pharmacie Centrale de Tunisie. Ce compte courant provient de l'opération de réduction du capital opérée au cours de l'exercice 2001 suite à l'introduction en bourse de la société.

11 - Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs s'élève au 30 Juin 2020 à **18 032 709 DT** contre **21 203 915 DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **3 171 206 DT**.

Les fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Fournisseurs locaux	4 412 927	5 196 412	4 649 231
- Fournisseurs étrangers	9 088 567	14 199 049	7 840 944
- Actualisation fournisseurs étrangers	1 999 038	1 029 964	167 684
-Effets à payer	2 110 930	507 869	2 067 483
- Retenue de garantie	169 387	31 430	169 387
- Fournisseurs factures non parvenues	259 959	239 191	259 959
- Avance fournisseur	(8 099)	0	(17 267)
Total	18 032 709	21 203 915	15 137 421

12 - Autres Passifs Courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 Juin 2020 à **12 638 938 DT** contre **6 871 147 DT** au 30 Juin 2019, soit une augmentation de **5 767 791 DT**.

Cette rubrique du bilan est ventilée ainsi :

Autres passifs courants	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Personnel, rémunérations dues	236 402	199 556	152 446
- Etat, impôts et taxes	536 907	509 140	696 946
- CNRPS	9 548 562	4 842 564	7 262 875
-TVA collecté	981 546	-	-
- Diverses charges à payer	1 066 744	-	857 267
- Pénalité/marché PCT	162 796	-	406 988
- Produits constatés d'avance	28 777	-	118 642
- Autres créiteurs divers	44 261	1 286 945	48 700
- Compte d'attente	32 943	32 942	32 943
Total	12 638 938	6 871 147	9 576 807

13 - Concours bancaires et Autres Passifs Financiers

Les Concours bancaires s'élèvent au 30 Juin 2020 à **7 307 444 DT**, contre **7 000 000 DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **307 444 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Concours bancaires	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Crédit d'exploitation ATB	3 000 000	3 000 000	3 000 000
-Echéance à moins d'un an/ emprunt ATB	125 000	-	-
- Crédit d'exploitation UBCI	-	2 000 000	2 000 000
- Crédit d'exploitation BH	1 000 000	2 000 000	1 000 000
-Echéance à moins d'un an/ emprunt BH	787 073	-	650 142
- Intérêts courus non échus	103 158	-	-
- Crédit de rééchelonnement UBCI	1 189 693	-	1 189 694
- Crédit de rééchelonnement STB	1 102 520	-	1 420 000
- Crédit de rééchelonnement UIB	-	-	108 440
Total	7 307 444	7 000 000	9 368 276

14 - Découverts bancaires

Les Découverts bancaires s'élèvent au 30 Juin 2020 à **9 280 963 DT**, contre **4 622 205 DT** au 30 Juin 2019, soit une augmentation de **4 658 758 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Découverts bancaires	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- U.B.C.I	2 572 652	622 133	382 481
- BH	4 248 243	1 355 059	970 784
- B.N.A.	6 335	2 861	7 469
- U.I.B	469 666	671 448	412 133
- B.T	-	845	-
- A.T.B	647 098	1 094 135	3587266
- B.I.A.T	281 184	3 140	-
- S.T.B	997 278	823 747	723 959
- BTL	57 882	48 837	-
-CCP	625	-	-
Total	9 280 963	4 622 205	6 084 092

15 – Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent au 30 Juin 2020 à **9 312 138 DT**, contre **13 497 875 DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **4 185 737 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Produits d'exploitation	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Ventes publics	893 970	5 551 221	10 074 738
- Ventes hôpitaux	3 582 067	7 107 579	11 570 479
-Vente modèle Paramédical	3 603 116	-	-
- Ventes export	273 697	231 209	864 862
-Ventes déchets	-	3 813	-
- Ventes animaux	25 773	26 071	52 287
- Produits Pierre Fabre & Pfizer	933 292	575 067	1 894 876
- Intérêts sur recouvrement	223	2 915	2 965
Total	9 312 138	13 497 875	24 460 207

16- Variation des stocks de produits finis et semi-finis

La variation des stocks des produits finis et semi-finis s'élève au 30 Juin 2020 à **142 149 DT**, contre **384 947 DT** au 30 juin2019, soit une diminution de **242 798 DT**.

Cette rubrique se ventile ainsi :

Variation des stocks des produits finis et semi-finis	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
Variation des stocks des produits semi finis	348 658	676 910	(306 580)
Variation des stocks des produits finis	(206 509)	(291 963)	(651 278)
Total	142 149	384 947	(957 858)

17 - Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 30 Juin 2020 à **4 823 712 DT**, contre **9 392 948 DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **4 569 236 DT**.

Cette rubrique se ventile ainsi :

Achats d'approvisionnements consommés	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Achats matières premières	3 792 344	2 496 721	3 283 505
- Achats matières consommables	212 578	218 076	489 036
- Achat ACE	1 821 380	1 537 194	3 232 899
- Achats autres fournitures	1 145 011	1 386 026	3 017 513
Total des achats	6 971 313	5 638 017	10 022 953
- Variation des stocks	(2 147 601)	3 754 931	4 195 426
Total des achats d'approvisionnements consommés	4 823 712	9 392 948	14 218 379

18 - Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 30 Juin 2020 à **9 222 430 DT**, contre **8 931 667 DT** au 30 Juin 2019, soit une augmentation de **290 763 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Charges de personnel	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Salaires	7 239 384	7 352 749	14 570 354
- Heures supplémentaires	138 888	274 166	471 797
- Dons de décès	1 600	1 000	1 600
- Dons Aïd Idhaa	-	-	51 400
- Dons de retraite	-	41 910	130 746
- Charges connexes aux salaires	-	22 370	-
- Autres charges de personnel	402 948	5 483	122 809
- Charges sociales légales	1 439 610	1 233 989	2 769 732
- Dotation/indemnité de départ à la retraite	-	-	132 551
Total	9 222 430	8 931 667	18 250 989

19 – Dotations aux amortissements et aux provisions

La dotation aux comptes d'amortissements et provisions s'élève au 30 Juin 2020 à **1 517 125 DT**, contre **914 796 DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **602 329 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Dotation aux comptes d'amortissement et provisions	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Dotation aux amortissements des immobilisations	610 054	744 282	1 526 246
Total des dotations aux amortissements	610 054	744 282	1 526 246
- Dot Provisions pour départ à la retraite	-	109 754	-
- Provisions pour dép autres actifs	-	60 760	-
- Prov dep des Immob financières	-	-	6 594
- Dotation aux provisions pour risques et charges	907 071	-	744 683
- Provisions actifs courant	-	-	89 751
Total des dotations aux provisions	907 071	170 514	841 028
Total	1 517 125	914 796	2 367 274

20 - Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 30 Juin 2020 à **752 972 DT**, contre **1 294 449 DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **541 477 DT**.

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

Autres charges d'exploitation	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Entretien et réparation	75 182	94 060	201 547
- Travaux et façons exécutés par tiers	53 957	181 137	375 150
- Etudes et recherches de fonctionnement	29 376	36 675	108 516
- Primes d'assurance	165 796	234 032	353 166
- Autres charges	1	-	5 302
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	14 491	43 936	93 058
- Publicités, publications et relations publiques	18 420	95 591	166 823

- Transports de biens et de personnel	42 527	95 441	223 674
- Déplacements, mission et réception	10 275	6 606	15 828
- Formation du personnel	-	7 912	9 080
- Frais postaux et de communication	12 301	66 857	73 791
- Services bancaires et assimilés	148 315	204 612	268 247
- Impôts et taxes	146 606	138 271	299 150
- Droit d'enregistrement et de timbres	6 569	58 728	83 535
- Taxes sur véhicules	5 585	5 526	5 525
- Autres	23 571	25 065	32 434
Total	752 972	1 294 449	2 314 826

21 - Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 30 Juin 2020 à **2 913 712 DT**, contre **599 641 DT** au 30 Juin 2019, soit une augmentation de **2 314 071 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Charges financières nettes	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Charges d'intérêts	954 713	803 125	1 811 217
- Pertes de change réalisée (*)	116 052	-	1 040 715
- Pertes de change latente (*)	1 831 541	-	-
- Gains de change réalisé (*)	(23 360)	-	(147 283)
- Gains de change latent (*)	-	(390 285)	(1 660 847)
- Pénalité de retard /opération de financement	34 766	186 801	224 897
Total	2 913 712	599 641	1 268 699

(*) Les pertes et gains de change arrêtés au 30/06/2019 sont défalqués pour respecter le principe de comparabilité des exercices 2019 et 2020.

22 - Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 30 Juin 2020 à **4 155 DT**, contre **4 803 DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **648 DT**.

La ventilation de ces gains se présente comme suit :

Autres gains ordinaires	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Subventions rapportées au résultat de l'exercice	4 155	4 154	8 308
- Divers produits	-	649	90 363
Total	4 155	4 803	98 671

23 - Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 30 Juin 2020 à **19 DT**, contre **4 024 DT** au 30 Juin 2019, soit une diminution de **4 005 DT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit

Pertes ordinaires	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
- Pénalités sur marchés	-	-	406 988
- Jetons de présence	-	3 688	3 688
- Pénalité de retard	19	-	6 003
- Dons et autres	-	336	6 235
Total	19	4 024	422 914

24 - Impôt sur les bénéfices

L'impôt théorique sur les bénéfices au 30 Juin 2020 s'élève à **20 314 DT**.

Le décompte fiscal théorique est détaillé dans *l'annexe 4*.

25 – Note sur Etat des Flux detrésorerie

La trésorerie arrêtée au 30/06/2020 se présente comme suit :

Libellé	30-juin-20	30-juin-19	31-déc-19
CHEQUES A L'ENCAISSEMENT	12 507	-	-
B T L	(57 882)	(48 836)	4 593
BANQUE DE TUNISIE	3 243	(845)	6 719
ATTIJARI BANK	16 559	16 999	41 928
BIAT	(281 184)	(3 140)	4 498
ATB DEVISES	1 828	4 305	87 528
CHEQUES POSTAUX	(625)	3 030	10 440
CAISSE PRINCIPALE	2 023	2 444	4 350
U B C I	(2 572 652)	(622 133)	(382 481)
B HABIT	(4 248 244)	(1 355 059)	(970 784)
U I B	(469 666)	(671 448)	(412 133)
BNA	(6 335)	(2 861)	(7 469)
A T B	(647 098)	(1 094 135)	(3 587 266)
STB	(997 277)	(823 747)	(723 959)
Total	9 244 803	4 595 426	(5 924 036)

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DETUNISIE-S.A
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ETDES AMORTISSEMENTS ARRETE LE 30 JUIN2020

Annexe 1

(Exprimé en dinars)

	Valeurs brutes 31/12/2019	Acquisitions S1-2020	Cessions S1-2020	Valeurs brutes au 30/06/2020	Amortissements au 31/12/2019	Dotations S1-2020	Amortissements au 30/06/2020	Valeurs nettes au 30/06/2020
Logiciels	394 000	18 401		412 401	389 093	1 217	390 310	22 091
TOTAL IMMO. INCORP.	394 000	18 401		412 401	389 093	1 217	390 310	22 091
Terrains	531 887			531 887	-		-	531 887
Constructions	7 750 692			7 750 692	6 624 014	30 403	6 654 417	1 096 275
Agencements et Installations	14 453 400			14 453 400	13 220 604	177 896	13 398 500	1 054 900
Matériel de transport	661 237			661 237	661 237	-	661 237	-
Matériel d'équipements	34 772 522			34 772 522	32 386 416	285 960	32 672 376	2 100 146
Matériel et outillage	3 170 192	87 502		3 257 694	2 190 329	87 894	2 278 223	979 471
Mobiliers et Matériel de Bureau	2 243 796	1 774		2 245 570	2 059 861	26 684	2 086 545	159 025
TOTAL IMMO. CORP.	63 583 726	89 276	-	63 673 002	57 142 461	608 837	57 751 298	5 921 704

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUESDETUNISIE-S.A.
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ARRETE LE 30 JUIN 2020
 (Exprimé En Dinars)

Annexe2

	Capital social	Réserves légales	Réserves spéciales	Primes d'émission	Autres Cap Propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2019	9 000 000	2 387 010	12 543 758	3 190 000	1 614 520	(35 657 763)	(14 524 947)	(21 447 422)
Affectation du résultat 2019:							14 524 947	14 524 947
-Affectation reports à nouveau								-
-Réserves								-
-Dividendes								-
-Reports à nouveau						(14 524 947)		(14 524 947)
Fonds social								-
- Intérêts juin 2020					31 344			31 344
-Fonds perdus juin 2020					(35 276)			(35 276)
-Affectation Ventes Déchets juin 2020					2 144			2 144
Quote-part matériel subventionné					(4 155)			(4 155)
Résultat au 30 Juin 2020							(9 754 564)	(9 754 564)
Solde au 30/06/2020	9 000 000	2 387 010	12 543 758	3 190 000	1 608 577	(50 182 710)	(9 754 564)	(31 207 929)

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE-S.A.
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 30 Juin 2020

Annexe3

(Exprimé en dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES		
				30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Revenus et autres produits d'exploitation	9 312 138	Stockage ou (déstockage de production)	142 149			
Total	9 312 138	Total	142 149	Production	9 454 286	13 882 822
Production	9 454 287	Achats Consommés	4 823 712	Marge / coût matières	4 630 574	4 489 874
Marge / coût matières	4 630 575	Services extérieurs	570 640			
Total	4 630 575	Total	570 640	Valeur ajoutée	4 059 934	3 422 702
Valeur ajoutée	4 059 935	Impôts et taxes	182 331			
		Charges de personnel	9 222 430			
Total	4 059 934	Total	9 404 761	Déficit brut d'exploitation	(5 344 828)	(5 736 241)
Déficit brut d'exploitation	(5 344 827)	Charges financières nettes	2 913 712			
Produits des placements	220	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 517 125			
Autres gains ordinaires	4 155	Autres pertes ordinaires	19			
Reprise sur provisions	37 258	Impôt sur les bénéfices	20 514			
Total	(5 303 194)	Total	4 451 370	Résultat net	(9 754 564)	(7 175 261)
						(14 524 947)

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE - S.A.
TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL Au 30 Juin 2020
(Exprimé en dinars)

A- Résultat comptable avant IS	(9 734 050)
B- REINTEGRATIONS	4 401 603
Amortissements des voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 CV fiscaux	
Dotation aux amortissements excédentaire par rapport au taux maximum	
Charges sur voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 CV (exception : assurance, chauffeur, frais de gardiennage)	
Transactions, amendes, confiscations et pénalités	
Dons & subventions excédentaires	
Réceptions, cadeaux, frais de restauration et de spectacle excédentaires à 1% du chiffre d'affaires brut	
Taxe sur les voyages	
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	
Provisions pour risques et charges	907 071
Provisions pour dépréciation des stocks	
Perte / évaluation des stocks 2019 à la valeur de réalisation nette	
Provisions pour dépréciation des actifs financiers	
Provisions pour départ à la retraite	
Pertes de change latente au 30/06/2020	1 831 541
Reprise gain de change latent 2019	1 660 847
Charges liées à des exercices antérieurs	
Ventes déchets affectées aux fonds social	2 144
C- DEDUCTIONS	37 258
Dividendes des actions régulièrement distribués par les sociétés tunisiennes.	
Plus-value sur les actions de sociétés cotées en bourse ou d'introduction en bourse	
Gains de change latent au 30/06/2020	-
Reprise perte de change latente 2019	-
Reprise sur provisions pour dépréciation des Titres de Participations	
Reprise sur provisions pour risques et charges	37 258
Perte / évaluation des stocks 2018 à la valeur de réalisation nette	
Reprise sur provisions clients	
Reprise sur provisions pour dépréciation des Titres de Participations	
Reprise sur provisions / dépréciation des actifs	
Produit de participation	
D- BENEFICE FISCAL AVANT IMPUTAION DES PROVISIONS (A+B-C)	(5 369 705)
(-) Provisions déductibles	
BENEFICE FISCAL APRES IMPUTATION DES PROVISIONS	(5 369 705)
(+) Réintégration dotation aux amortissements IS 2020	610 054
Perte fiscale reportable sur 5 ans inclusivement	(4 759 651)
Amortissements réputés différés de l'année	610 054
IS DU = MAX [a ; b ; c]	20 314
a. 25% BENEFICE FISCAL :	0
b. Min impôt : 0.2% CA BRUT LOCAL + 0.1% CA EXPORT = (10019985.983 x 0.2%) + (273697.047 x 0,1%)	20 314
c. Seuil minimum d'impôt :	500

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXAMEN LIMITÉ DES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2020

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie, SIPHAT couvrant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2020, et qui font apparaître un résultat déficitaire et des capitaux propres négatifs respectivement de 9 754 564 dinars et 31 207 929 dinars.

Ces états financiers intermédiaires comprennent le bilan au 30 juin 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour le semestre clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité- ISRE telle qu'approuvée par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion Défavorable

Notre examen indique qu'en raison de l'importance des réserves et limitations soulevés dans le paragraphe « Fondement de notre conclusion défavorable », les états financiers arrêtés au 30 Juin 2020 ne donnent pas une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière intermédiaire de la société SIPHAT ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondements de notre conclusion défavorable

1. Limitations relatives aux immobilisations corporelles et leurs amortissements:

i. Limitations relatives à la réalité, l'exhaustivité et la valorisation des immobilisations corporelles et incorporelles

1. Contrairement aux dispositions de l'article 8 du code de commerce Tunisien et à l'article 17 de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises, la société n'a pas procédé à l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles depuis plusieurs exercices et dont la valeur brute au 30 juin 2020 s'élève respectivement à 63 673 002 dinars et 412 401 dinars.

Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer ni sur la réalité, l'exhaustivité ni sur la valorisation de ces immobilisations, ni sur les éventuels écarts pouvant exister entre les soldes comptables et les valeurs réellement existantes à cette même date et en date d'ouverture.

Notons qu'au cours de l'exercice 2021, le conseil d'administration de la SIPHAT a autorisé le lancement d'une mission d'inventaire physique des immobilisations et d'apurement des comptes qui leur sont rattachés à travers le lancement d'un appel d'offre à cet effet, mais jusqu'à la date du présent rapport, aucun prestataire n'a été sélectionné.

ii. Limitations relatives à la propriété et la valorisation du terrain:

2. Une expropriation de deux parcelles de terrains a été réalisée par le ministère de l'équipement dans le cadre de la construction de l'échangeur de Choucha. La première expropriation a été réalisée dans le cadre de la construction dudit échangeur et a fait l'objet d'une indemnisation au profit de la SIPHAT, en 2011, d'une valeur de 175 525 dinars. La deuxième expropriation a été réalisée dans le cadre de la construction du tribunal de première instance à Ben Arous, mais n'a fait l'objet, jusqu'au jour d'aujourd'hui d'aucune indemnisation financière ou foncière.

La valeur brute de la seconde parcelle n'a pas été encore déterminée, ni déduite et figure toujours au bilan de la société parmi les terrains présentés au bilan.

Quant à la première parcelle, nous n'avons pas été en mesure de valider sa valeur de sortie, constatée pour une valeur de 4 130 dinars, ainsi que la plus-value inhérente comptabilisée pour 171 395 dinars, (cession intervenue courant 2011).

A titre d'information, la valeur globale des terrains comptabilisés au 30 Juin 2020, s'élève à 531 887 dinars.

Par conséquent, les immobilisations corporelles se trouvent majorées en date d'ouverture et au 30/06/2020, mais nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact de cette opération sur les capitaux propres d'ouverture faute d'informations pertinentes.

3. Notons enfin, qu'aucune information concernant cette transaction, la procédure d'indemnisation éventuelle en cours ou de la valeur estimée de la compensation, n'a été indiquée dans les notes aux états financiers.

iii. Limitations relatives à l'exhaustivité des amortissements des aménagements mis en service sans procès-verbal de réception:

4. La société a réalisé courant des exercices précédents, des travaux d'aménagement du site

«Solutés massifs » d'un montant brut de 341 345 dinars. Le site aménagé est entré en exploitation depuis plusieurs années. Toutefois, le procès-verbal de réception définitive qui nous a été communiqué n'est pas daté, nous empêchant, ainsi, de valider précisément la date de sa mise en service et par conséquent, la valeur des amortissements cumulés constatés suite à notre réserve formulée dans notre rapport de revue limitée au 30 juin 2020.

5. Notons, par ailleurs, que nous ne disposons pas d'informations sur le sort du cautionnement définitif ainsi que sur la retenue de garantie correspondants. Enfin, aucune information pertinente n'a été indiquée au niveau des notes aux états financiers notamment concernant l'existence d'éventuels conflits avec le fournisseur ou d'autres engagements bilans ou Hors Bilans liés au marché signé avec le fournisseur concerné.

iv. Limitation relative à la valorisation des équipements et matériels de transport

6. Contrairement aux dispositions de la norme comptable n° 5 relative aux immobilisations corporelles, la société ne procède pas à l'estimation de la valeur résiduelle lors de l'acquisition des équipements industriels et des matériels de transport dont la valeur brute s'élève au 30/06/2020 respectivement à 34 772 522 dinars et 661 237 dinars. Cette situation est de nature à aboutir à un sur amortissement desdits équipements et matériel et aurait un impact sur leurs valeurs comptables nettes ainsi que sur ses capitaux propres d'ouverture. Faute d'informations pertinentes, nous sommes dans l'impossibilité d'estimer la valeur résiduelle (qui devrait être déduite de la base de calcul des amortissements) et par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact que cette dernière pourrait avoir sur la valorisation des immobilisations corporelles nettes et des capitaux propres de la société à l'ouverture des comptes et au 30/06/2020.

v. Limitations relatives à la valorisation des amortissements et des dépréciations des immobilisations:

7. Selon la note II-2, des états financiers, la société SIPHAT applique deux taux d'amortissement différents, pour une même catégorie homogène d'immobilisation. En effet, selon que cette immobilisation provienne de l'apport en nature effectué par la Pharmacie Centrale de Tunisie, le taux utilisé est fixe et s'élève à 12,5% pour tous les biens sauf les constructions (soit une durée d'amortissement de huit ans seulement après l'apport réalisé en 2001 et ce quel que soit la nature et la durée de vie du bien amortissable apporté), et s'il provient des acquisitions de la SIPHAT, le taux utilisé devient variable en fonction de la nature de l'immobilisation. L'analyse de cette politique d'amortissement pratiquée depuis la création de la SIPHAT indique un sur amortissement évident de ses outils de production et de ses bâtiments. En effet, au 30/06/2020, les amortissements cumulés représentent 91% de la valeur brute des immobilisations qui s'élève à 63 673 002 dinars.

Ce traitement est contraire aux dispositions de la norme comptable n° 5 relative aux immobilisations corporelles, qui prévoit que la durée d'utilisation d'un bien est définie en fonction de l'utilité attendue de ce bien pour l'entreprise et en fonction de la cadence de la consommation des avantages économiques futurs procurée par l'utilisation dudit bien, et ce, abstraction faite de ses spécificités juridiques.

8. Cette situation est aggravée par le fait qu'il n'existe pas de test de dépréciation (« impairment test ») sur les composants significatifs de l'outil de production et des bâtiments et qu'il n'existe pas d'analyse des coûts de sous activité desdits équipements afin de déterminer la quote-part appropriée des amortissements à imputer aux produits finis et semi finis tels que nous le verrons ultérieurement.
9. Par ailleurs, cette politique d'amortissement erronée a un impact direct sur le coût de production des produits fabriqués par la SIPHAT qui se retrouvent pour certains, ne

supportant aucune charge d'amortissement étant donné que leurs machines de production sont totalement amorties comptablement, alors qu'en réalité, elles continuent toujours à contribuer à la fabrication de certains médicaments.

Ainsi, nous considérons que ce traitement ne reflète pas la réalité économique des amortissements constatés et conduirait à un sur amortissement des immobilisations corporelles et à une minoration des capitaux propres d'ouverture de la société ainsi qu'un calcul erroné des coûts de production et des coûts de revient des stocks au 30/06/2020 et antérieurs.

10. Enfin, la société n'applique pas l'approche de comptabilisation et d'amortissement par composant de ses immobilisations complexes, nécessitant un traitement comptable approprié. En effet, certains éléments d'un même outil de production peuvent suivre des rythmes d'amortissement différents requérant leur suivi distinctement au niveau des bases de gestion des immobilisations et des amortissements.

Toutes ces anomalies, impactent la manière d'appréhender les immobilisations, l'imputation de leur valeur d'entrée, les méthodes de calcul des amortissements ainsi que l'évaluation des dépréciations éventuelles desdites immobilisations.

2. Limitations et réserves relatives aux immobilisations financières:

i. Limitation relative à la valorisation des titres de participation

11. Au 30/06/2020, les actifs de la société SIPHAT présentent des titres de participations d'une valeur brute de 4 830 975 dinars correspondant à des participations détenues dans les sociétés SAIPH, Laboratoire PFIZER, PIERRE FABRE Médicaments Production Tunisie et BIOTECHPOLE SidiThabet.

La valeur d'acquisition et la valeur brute du portefeuille n'a pu être validée faute de mise à notre disposition d'éléments probants suffisants et appropriés (contrats de souscription, contrats d'achat, ...). Par ailleurs, nous ne disposons pas des états financiers récents desdites sociétés nous empêchant, ainsi de nous prononcer sur l'exhaustivité de la dépréciation constatée au 31/12/2019, non mise à jour au 30/06/2020 et dont la valeur inchangée s'élève à 2 043 949 dinars.

Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valorisation de ces titres de participations en date d'ouverture et au 30/06/2020.

i. Limitations et réserves relatives à la réalité, la valorisation et l'exhaustivité des prêts au personnel et les avances

Le compte de prêts à plus d'un an « Prêt Personnel », accordés au personnel sur le fonds social, présente un solde débiteur de 1 101 758 dinars au 30/06/2020 et fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 140 457 dinars. De même, le compte « Prêt Fonds Social A Court Terme » présente un solde débiteur de 116 848 dinars et fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 45 859 dinars à cette même date. L'audit de cette rubrique a révélé les insuffisances suivantes :

12. Par ailleurs, les prêts accordés par la SIPHAT selon les balances de paie se détaillent comme suit:

- ✓ Prêt personnel (secours)
- ✓ Prêt personnel (secours2)

- ✓ Prêt personnel1
- ✓ Prêt Auto SIPHAT
- ✓ Prêt Amicale
- ✓ Prêt fonds social
- ✓ Prêt fonds social complément
- ✓ Prêt complément fonds social
- ✓ Prêt Aïd Idha

Ces prêts sont gérés sur trois systèmes différents, à savoir, la « balance de paie », les « états extra comptables » et la « balance comptable ». Tous les systèmes ne sont pas cohérents les uns avec les autres. Par ailleurs, la balance comptable ne retrace pas la réalité, la granularité et l'exhaustivité desdits prêts. En effet :

- Certaines rubriques de prêts figurant dans la balance de paie ne figurent pas dans la balance comptable (prêt aïd idha, prêt personnel1...)
- Certains prêts figurant dans les états extra comptables ne sont pas retracés dans la balance tel que le prêt logement sur fonds social qui n'est pas logé dans un compte comptable dédié.
- Certains comptes comptables contiennent plusieurs prêts de natures différentes. A titre d'exemple, les retenues effectuées sur les Prêts personnel (secours) ; Prêts personnel (secours 2) ; Prêts personnel 1, ainsi que les avances sont comptabilisées de façon regroupée dans le compte « Avances Sur Salaires ».

13. De même, l'état extra comptable de suivi des avances présente, au 31/12/2019, un solde de 7 059 dinars contre un solde comptable de 204 382 dinars à cette même date, soit un écart 197 323 dinars non justifié.

Au 30/06/2020 l'état extra comptable des avances ne nous a pas été communiqué nous empêchant, ainsi, de mettre à jour l'écart susmentionné.

14. De plus, la société n'effectue pas le suivi des montants accordés aux salariés via des comptes comptables auxiliaires. Cette situation rend le contrôle et la justification des soldes des prêts et avances accordés très complexes, d'autant plus qu'il existe plusieurs types de prêts accordés sur le fonds social (à long terme, à moyen terme et à court terme) et dont les modalités de remboursement sont différentes (car logés dans un même compte comptable). De plus, nous n'avons pas pu avoir les états de suivi extra comptables par matricule desdits prêts dans le but d'effectuer le rapprochement des sources comptables et extracomptables.

15. En outre, un reclassement non justifié d'un montant de 133 623 dinars a été réalisé par la SIPHAT depuis le compte « Prêt Fonds Social A Court Terme » vers le compte « Prêt Personnel » afin de l'aligner avec celui du compte « Prêt Fonds Social A Court Terme » à l'échéance à moins d'un an figurant dans l'état extra comptable issu de la Direction des Ressources Humaines et dont la valeur s'élève à 116 848 dinars au 30/06/2020. Notons, en plus, un écart non justifié de 17 021 dinars a été relevé entre le restant dû à long terme dudit prêt figurant dans le même état extra comptable et le solde comptable du compte « prêt personnel ».

16. Par ailleurs, nous avons constaté des écarts non justifiés entre les détails des prêts accordés indiqués dans les états de suivi issus de la Direction des Ressources Humaines qui nous ont été communiqués au titre de l'exercice 2019 et le même état de suivi semestriel arrêté au 30/06/2020 et reportant les soldes de 2019 et 2020. L'analyse des soldes reportés de 2019 sur 2020, présentent des écarts non justifiés. Ces écarts, concernent principalement les rubriques suivantes:

Rubrique	Solde présenté sur situation au 31/12/2019 en dinars (1)	Solde présenté sur situation au 30/06/2020 en dinars (2)	Ecart en dinars (2)-(1)
Total remboursements principal 2019	860 634	813 188	(47 446)
Échéances restantes dues en principal, arrêtées au 31/12/2019	1 282 571	1 300 017	17 446
Montant prêts en cours accordé cumulés au 31/12/2019	2 143 205	2 113 205	(30 000)

17. Par ailleurs, la revue de l'état de suivi semestriel des prêts arrêté au 30/06/2020 nous indique la disparition injustifiée de soldes impayés en principal au 31/12/2019 pour une somme de 27 500 dinars et concernant 3 employés (pour respectivement 10 000 dinars, 10 000 dinars et 7500 dinars), non justifié par un quelconque remboursement de leur crédit et dont aucune trace ne figure sur les retenues sur salaires réalisées au premier semestre 2020.
18. A l'inverse, la revue du même état ci-dessus, nous a permis de constater, l'ajout de nouveaux employés avec de nouveaux soldes en principal antérieurement accordés depuis 2014 (et pourtant inexistant sur le suivi de 2019) et toujours impayés, pour la somme de 27 500 dinars pour 2 employés (pour respectivement 20 000 dinars et 7500 dinars).
19. Également, la dépréciation constatée (dont le montant s'élève à 45 859 dinars au 30/06/2020) sur l'échéance à moins d'un an, en plus de ne pas être justifiée, n'a pas été mise à jour depuis 2015 malgré les risques de dépréciation très élevés de ce poste du bilan.
20. Notons enfin, que compte tenu des anomalies sus indiquées, l'information sur les intérêts non courus sur ces prêts, n'a pas été portée au niveau de la note sur les engagements hors bilans de la société.

A la lumière des anomalies susmentionnées, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'absence d'anomalies (que celles-ci proviennent d'erreurs ou de fraudes), sur la réalité, l'exhaustivité et la valorisation des comptes de prêts au 30/06/2020 et sur les éventuelles dépréciations à constater.

3. Limitations relatives aux stocks:

i. Limitation relative à la réalité et la valorisation des stocks à l'ouverture

21. L'inventaire physique des stocks à l'ouverture de la période, s'est déroulé entre les mois de décembre 2019 et janvier 2020 mais la société n'a pas procédé à la reconstitution de ses stocks au 31/12/2019 en fonction des flux d'entrées et de sorties des produits et des matières entre la date de clôture et les dates de prise d'inventaire. Par ailleurs, nous n'avons pas pu mettre en place des mesures de contrôle alternatives compte tenu des nombreuses anomalies de contrôle interne au niveau de la gestion des stocks.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exactitude des données quantitatives indiquées dans le rapport d'inventaire, ni sur la réalité, ni sur la valorisation des stocks à cette même date.

ii. Limitations relatives à l'existence, l'exhaustivité et la valorisation des quantités en stocks à la date de clôture:

22. Il existe des écarts entre le solde extra comptable et la valeur inventoriée des stocks au 30/06/2020 estimés à un risque de surévaluation de 1 251 975 dinars et un risque de sous-évaluation de 326 680 dinars. Soit un risque d'erreurs, de fraude ou de perte, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous :

Stocks rapprochés au 30/06/2020				
Libellé	Stock théorique (1)	Stock physique comptabilisé (2)	Ecarts de surévaluation (Stocks physique sup. au Stock théorique) (2)-(1)	Ecarts de sous-évaluation (Stocks physique inf. au Stock théorique)
STOCKS PIECES DE RECHANGE	894 679	951 458		-56 779
STOCKS DIVERS	103 277	103 339		-62
STOCKS MAT CONS. DE PROD	328 732	365 262		-36 530
STOCKS ACE LOCAUX	5 737 776	5 668 570	69 206	
STOCKS MATIERES PREMIERES IMPORTEES	5 914 718	5 679 613	235 105	
STOCKS SEMI-FINIS (*)	3 228 363	2 280 699	947 664	
STOCKS PRODUITS FINIS	282 999	516 308		-233 309
Total	16 490 544	15 565 249	1 251 975	-326 680
Ecart				925 295

Après examen, il s'est avéré que ces écarts proviennent, en partie, de certains mouvements de stock effectués sur le système de gestion des stocks de l'ERP, MFGPRO, bien postérieurement à la date de l'inventaire physique (soit jusqu'à octobre 2020 puisque le système de gestion des stocks n'est pas verrouillé après l'opération d'inventaire). Impactant ainsi, les quantités et les valeurs du stock à la date du 31/12/2019 et du 30/06/2020. De même, l'écart de sous-évaluation des stocks des produits semi-finis provient, en partie du fait que la société ne tient de suivi théorique des stocks des produits encours de production dont la valeur inventoriée au 30/06/2020, s'élève à 251 147 dinars (alors que la valeur théorique desdits stocks est indiquée à zéro à cette même date).

Par conséquent, le système de gestion de stock sur MFGPRO présente de nombreuses anomalies en matière de clôture des comptes, du respect de principe de séparation de périodes et en matière de valorisation, ce qui remet en cause la fiabilité des valeurs des stocks présentés au niveau des états financiers.

Enfin, la mise à jour éventuelle des écarts d'inventaire entre le solde physique et le solde théorique au niveau du système de gestion des stocks de l'ERP MFGPRO n'a pas fait l'objet d'une enquête administrative pour expliquer et justifier l'origine de ces écarts et l'approbation de la direction générale sur les ajustements apportés.

Aussi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'existence, la valorisation et l'exhaustivité des quantités de produits en stocks au 30/06/2020 ainsi que sur l'absence d'anomalies, que celles-ci proviennent d'erreurs ou de fraudes.

iii. Limitations relatives à l'exhaustivité et à la valorisation des dépréciations des stocks et ceux destinés à la destruction:

23. Les stocks arrêtés au 30/06/2020 font apparaître un solde brut de 15 565 249 dinars et font l'objet de provisions pour dépréciation à hauteur de 713 807 dinars dont 494 857 dinars au titre des produits destinés à la destruction en 2019. Il est à noter que ladite dépréciation sur stocks n'a pas été mise à jour et demeure inchangée depuis 2018 malgré la détérioration significative et la péremption de la situation de certains stocks.
24. L'absence de système FEFO – First Expired First Out (ou Premier Péréimé, Premier Sorti) ne permet pas d'estimer de façon fiable la valorisation et la dépréciation des stocks.
25. Par ailleurs, les stocks dépréciés :
- Ne figurent pas tous parmi les valeurs brutes en stock,
 - Ne sont pas inventoriés,
 - Sont stockés dans des conditions déplorable et
 - Ont une valeur réelle de 1 038 172 dinars (selon un rapport de destruction qui nous a été remis à une date postérieure au 31/12/2019) et non 494 857 dinars, comme ci-dessus provisionné.
26. De même, le stockage, l'enlèvement et la destruction de ces stocks ont été réalisés entre le 10/12/2019 et le 31/01/2020 dans des conditions sanitaires et écologiques plus que questionnables.
27. En outre, le système d'information et l'état d'inventaire effectué par la société n'indiquent pas à la date de clôture:
- Les stocks périmés ou endommagés
 - Les stocks non mouvementés ou à rotation lente,
 - Les stocks rossignols,
 - Les stocks liés aux produits déficitaires,
 - Les stocks destinés à la destruction.
28. Sachant enfin, que la SIPHAT dispose d'un stock au 30/06/2020 de 15 565 249 dinars par rapport à des achats consommés pendant la période semestrielle considérée de 4 681 563 dinars soit l'équivalent de 166% d'une année de consommation stockée, ce qui augmente considérablement le risque de péremption des produits périssables en raison d'un surstockage évident non justifié économiquement. Paradoxalement, certains médicaments souffrent d'un manque chronique de certains intrants lors de leur processus de fabrication, accroissant de fait la péremption accélérée des autres produits nécessaires à leur production.

Ainsi nous ne pouvons pas nous assurer de l'estimation appropriée des dépréciations constatées au 30/06/2020, ainsi que de l'absence d'anomalies que celle-ci proviennent d'erreurs ou de fraudes.

iv. Limitations relatives à la méthode de valorisation des stocks:

29. La société adopte la méthode du coût moyen pondéré pour la valorisation de tous ses stocks sans faire la distinction entre les stocks fongibles et non fongibles, les stocks identifiables de ceux non identifiables et enfin les produits périssables et ceux qui ne le sont pas. Nous estimons que, pour l'industrie pharmaceutique, l'évaluation des matières premières, des encours et des produits finis selon la méthode, FEFO, ci-dessus évoquée, représente la méthode la plus adaptée étant donnée la nature périssable desdits produits. Quant aux stocks de pièces de rechange, identifiables, la méthode du FIFO (first in first out) demeure la mieux

indiquée.

30. Par ailleurs, malgré que la SIPHAT ait une obligation réglementaire de vendre aux officines sur la base de tarifs homologués, elle ne se réfère pas à la valeur de réalisation nette afin d'estimer les éventuelles dépréciations à constater sur les produits finis et encours destinés à être vendus à ces officines (et ce conformément à la norme comptable tunisienne NCT4).
31. Notons également, que les destructions, les pertes, les vols et les gaspillages engendrés par le processus d'approvisionnement, de retour de marchandises et ou de production, ne sont pas comptabilisés en tant que pertes d'exploitation au niveau des états financiers. Ils sont présentés parmi les variations de stocks faussant ainsi les résultats d'exploitation de l'entreprise.

v. Limitations relatives au coût de production des produits finis et/ou semi finis

32. La société ne tient pas de comptabilité analytique lui permettant de déterminer de manière fiable les différentes strates de coût (prix d'achat, cout d'acquisition, cout de production, cout de revient et valeur de réalisation nette, marge par produit) de chaque produit fabriqué ou en cours de fabrication. La méthode extra comptable de valorisation utilisée par la SIPHAT, n'est pas suffisamment expliquée, documentée et ou justifiée. Ainsi, les clés de répartitions des charges indirectes ne sont pas à jour et ne sont pas justifiées, les charges d'amortissement utilisées ne sont pas fiables, les frais de personnel ne sont pas répartis par centre de coût, les coûts de sous activité, les charges supplétives, les charges financières et administratives...ne sont pas considérés pour le cout de revient.
33. Notons que la méthode de valorisation des stocks des produits finis et semi finis retenue par la SIPHAT et déclarée dans ses notes aux états financiers, se présente comme suit:
 - ✓ Les stocks de produits finis sont valorisés au prix de vente diminué d'une marge bénéficiaire de 10%.
 - ✓ Les stocks des produits semi-finis sont valorisés au prix de revient relatif à chaque stade de fabrication. Au cas où le prix de vente serait inférieur au prix de revient, on retient, pour la valorisation des produits semi-finis, le prix de vente diminué d'une marge bénéficiaire de 10%. Cette méthode adoptée et divulguée n'est pas reconnue par la norme comptable tunisienne NCT 4 relative au traitement des stocks.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valorisation des stocks de produits semi finis et des produits finis au 31/12/2019 et au 30/06/2020, ainsi que sur leur impact sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres.

4. Limitations relatives aux clients et comptes rattachés:

i. Limitations relatives à la réalité, la valorisation et l'exhaustivité des créances clients à la date d'arrêt:

34. Les mouvements effectués sur les comptes clients ainsi que leurs soldes au 30/06/2020 ne sont pas justifiés, car non lettrés.
35. De même, il existe un écart non justifié entre le solde comptable et extra comptable du client Pharmacie Centrale d'un montant de 30 142 dinars sur un montant comptable brut de 2 946 798 dinars (contre un solde extra comptable de 2 976 940 dinars).
36. Par ailleurs, les soldes clients étrangers présentent des soldes créditeurs non mouvementés d'un montant de 21 268 dinars qui ne sont pas justifiés à la date d'arrêt, faute d'informations

pertinentes sur les montants en devises y afférents.

37. De plus, les effets à recevoir n'ont pas fait l'objet d'inventaire physique en date d'ouverture, ni au 30/06/2020 ni à une date ultérieure d'autant plus qu'un écart, au 31/12/2019, d'un montant de 11 845 dinars existe entre le solde comptable et le suivi extra comptable à cette même date :

Solde Comptable au 31/12/2019	Solde issu de l'état Extra comptable au 31/12/2019	Ecart
246 139	234 293	11 845

Nous n'avons pas pu effectuer les mêmes diligences sur la situation au 30/06/2020 faute d'informations pertinentes (l'état extra comptable ne nous a pas été communiqué).

ii. Réserves liées à l'exhaustivité et à la valorisation des créances clients:

38. L'analyse des écarts sur solde client entre la comptabilité, le suivi issu de l'ERP MFGPRO et un état de suivi extra comptable présente, au 30 Juin 2019, plusieurs écarts. Ces écarts se détaillent comme suit:

Client	Solde comptable au 30/06/2019	Solde selon les états extra comptables au 30/06/2019		Ecart	
		Solde selon MFGPRO au 30/06/2019	Solde selon un autre état extra comptable au 30/06/2019	Solde selon MFGPRO au 30/06/2019	Solde selon un autre état extra comptable au 30/06/2019
GROSSISTESETAUTRES	5 204445	8300388	6042543	(3 095943)	(838098)
CLIENTS DOUTEUX	685 078		795 091		(110 013)
EFFETS A RECEVOIR	6 148	57 359		(51 211)	
AVOIR A ETABLIR	(135 021)		(240 696)		105 674
TOTAL				(3 147154)	(842437)

L'écart négatif sur le solde MFGPRO concernant les grossistes et autres et qui s'élève à 3 095 943 dinars peut laisser présager soit des anomalies significatives soit un risque de chiffre d'affaires non constaté et de TVA collectée non déclarée.

Nous n'avons pas pu effectuer les mêmes diligences sur la situation au 30/06/2020 faute d'informations pertinentes.

39. Par ailleurs, au cours de la période examinée, nous avons relevé des suspens comptables relatifs à des recouvrements clients non comptabilisés dont le montant s'élèverait, au 30/06/2020, au **minimum à 2 428 873** dinars (suspens comptables issus de l'état de rapprochement de la banque BH). A noter que certains de ces suspens auraient été comptabilisés au cours de la période subséquente, sans explication de cette pratique comptable inappropriée en terme de respect du principe de séparation des périodes, impactant ainsi négativement la trésorerie nette de la société au 30/06/2020.

Par conséquent, les créances clients, dont la valeur brute s'élève, au 30/06/2020, à 7 307 533 dinars, se trouveraient, au moins, majorées à due concurrence.

5. Limitation relative aux avances et dépôt sur commandes :

40. Le solde du compte « avances et dépôt sur commandes » qui s'élève au 30/06/2020 à 59 047 dinars représente le montant des cautions payées par la société au titre de la location des conteneurs. Ce solde ne nous a pas été justifié ainsi que le solde d'ouverture s'élevant à 41 009 dinars.

6. Limitations et réserves liées aux liquidités et équivalents de liquidités et les concours bancaires:

i. Limitations liées à l'assistance à l'inventaire physique des disponibilités à la date d'arrêté:

41. Nous n'avons pas été convoqué à assister à l'inventaire physique de la caisse centrale de la SIPHAT qui a eu lieu au 30/06/2020 afin de pouvoir valider les avoirs en caisse ainsi que les autres valeurs qui y sont gérées (bons de carburant, tickets restaurant, chèques et effets impayés, chèques et effets non remis à leurs bénéficiaires, chèques et les effets en caisse...). Des diligences complémentaires ont été réalisées afin de pouvoir confirmer le solde comptable de la caisse dont le montant s'élève au 30/06/2020, à 2 023 dinars et nous a permis de relever un écart non significatif de 8 dinars. Néanmoins, nous n'avons pas pu mettre en place des diligences complémentaires sur les soldes d'arrêté des autres valeurs en caisse (effets et chèques client en caisses...) en raison notamment de l'absence des inventaires y afférents.
42. Par ailleurs, la saisie du brouillard de caisse est effectuée hors ERP sur un autre système informatique « gestion de la caisse » et est centralisé par la suite sur l'ERP « MFG-PRO » et ce, sur la base des montants globaux saisis. Cette situation présente un risque élevé d'omissions ou d'erreurs de saisie et augmente le risque de fraude et de suspens non justifiés.

ii. Limitation liée aux suspens bancaires et comptables antérieurs non apurés:

43. Il existe des suspens bancaires et comptables non apurés remontant à plusieurs exercices et concernant divers comptes bancaires. A titre illustratif, le total des mouvements décaissés et encaissés par la banque et non comptabilisés par la SIPHAT, remontant à plusieurs exercices antérieurs, s'élèvent à un montant net de 14 812 dinars (décaissements) au 30/06/2020. Inversement, les mouvements comptabilisés par la SIPHAT remontant à plusieurs exercices mais non encore décaissés ou encaissés en banque, s'élèvent à un montant net de 59 763 dinars (décaissements) à cette même date. Cette situation laisse supposer un risque élevé d'anomalies que celles-ci proviennent d'erreurs ou de fraudes.

iii. Réserves liées aux suspens comptables relatifs au premier semestre 2020:

44. La société n'a pas comptabilisé plusieurs mouvements bancaires intervenus au cours du premier semestre 2020 et relatifs principalement à des recouvrements clients (voir Réserve N° 39). Notons que les décaissements et les encaissements non comptabilisés, dont les montants respectifs s'élèvent à 1 248 389 dinars et 4 594 196 dinars, figurent toujours, au 30/06/2020, parmi les suspens comptables aux niveaux des états de rapprochement bancaires.

A l'exception des mouvements identifiés et qui font déjà l'objet de réserves dans le présent rapport, nous ne pouvons pas cerner toutes les rubriques des états financiers qui se trouveraient impactées par cette anomalie (Débiteurs divers, fournisseurs, état, emprunts, créiteurs divers ...) , et ce, faute d'informations pertinentes et exhaustives sur la nature et le bénéficiaire/destinataires desdits mouvements.

iv. Limitation liée à la banque en devises:

45. La société n'a pas procédé à l'actualisation de son compte bancaire ATB devises dont le solde comptable arrêté au 30/06/2020, s'élève à 1 828 dinars et ce, contre un solde relevé nul arrêté au 31/03/2020. De plus, elle ne tient pas d'état de rapprochement bancaire afférent arrêté au 30/06/2020.

Cette situation ne nous permet pas de nous assurer de la réalité et de la valorisation dudit solde ainsi que de l'exhaustivité des mouvements intervenus entre le 01/04/2020 et 30/06/2020 et leur impact sur les différences de change à comptabiliser au 30/06/2020.

v. Réserves liées au compte bancaire du fonds social:

46. Au 30 juin 2020, le solde débiteur du compte bancaire dédié au fonds social s'élève à 16 559 dinars contre un solde de 41 928 dinars au 31/12/2019. Ce compte aurait dû présenter, à la date de clôture, un solde débiteur de 1 320 854 dinars tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

En effet, compte tenu du solde de la dotation au fonds social existante aux capitaux propres pour 2 556 019 dinars en contrepartie des prêts à long et court terme accordés sur ledit fonds d'un montant global de 1 218 606 dinars, un écart non justifié et non présent dans le compte bancaire du fonds est dégagé au 30/06/2020 d'un montant de 1 320 854 dinars contre 1 215 227 dinars au 31/12/2019.

Bilan Fonds social au 30/06/2020			
Emplois		Ressources	
Fonds Perdus alloués 1 ^{er} Sem/2020	35 276	FONDS SOCIAL au 31/12/2019	2 557 807
Solde Prêt Personnel à LT 30/06/2020	1 101 758	Total Intérêts reçus sur prêts S1/ 2020	31 344
Solde Prêt Fonds Social à CT 30/06/2020	116 848	Affectation des ventes déchets en 1S 2020	2 144
ATTIJARI BANK 30/06/2020	16 559		
Ecart	1 320 854		
Total	2 591 295	Total	2 591 295

47. Enfin, il est à noter que les fonds relatifs au fonds social doivent être présentés en tant qu'autres actifs courants et non en tant que liquidité de l'entreprise, puisqu'il relève du droit des salariés sur ce fonds.

7. Réserves liées à l'exhaustivité et à la présentation des amortissements réputés différés et des pertes fiscalement reportables :

48. Au 30/06/2020, les amortissements réputés différés présentés parmi les capitaux reportés s'élèvent à 972 865 dinars contre des pertes totales reportées de 50 182 710 dinars. Ces amortissements différés, que nous avons estimés à 13 363 247 dinars, ne sont donc pas exhaustivement présentés par la SIPHAT. Les amortissements réputés différés se trouvent, ainsi, indument minorés de 12 390 382 dinars.

Notons que, suite au contrôle fiscal intervenu en 2022, le montant des amortissements

différés redressé par l'administration fiscale et arrêté au 31/12/2020 s'élève à 13 059 847 dinars.

49. Par ailleurs, nous ne disposons pas de l'analyse des pertes reportées par antériorité de déduction fiscale. Cette situation ne nous permet pas d'évaluer l'actif fiscal potentiel, non prescrit liés aux pertes déductibles (à présenter dans les notes aux états financiers).

8. Limitation relative aux provisions pour risques et charges

- i. Limitation liée à la valorisation et à l'exhaustivité de la provision pour départ à la retraite :

50. La maquette retenue par la SIPHAT dans le calcul de l'indemnité de départ à la retraite utilise des paramètres (taux de rotation, taux de mortalité, taux d'actualisation...) qui ne sont pas à jour et ne nous ont pas été justifiés. Sachant que, la valeur de ladite provision, dont le montant s'élève au 30/06/2020, à 629 505 dinars n'a pas été actualisée.

Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité ni sur la valorisation de la provision d'indemnité de départ à la retraite arrêtée au 30/06/2020.

- ii. Limitation liée aux provisions pour litiges:

51. La société SIPHAT ne nous a pas communiqué d'états pertinents et fiables des affaires et litiges dans lesquels elle est engagée et pouvant présenter un risque de paiement éventuel. Aucune provision pour litiges n'a été constatée au 30/06/2020. Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité ni sur la valorisation de la provision pour litige arrêtée au 30/06/2020.

9. Limitations et réserves relatives aux fournisseurs et comptes rattachés:

- i. Limitations liées à la valorisation et l'exhaustivité des fournisseurs

52. Les mouvements effectués sur les comptes fournisseurs locaux et étrangers ainsi que leurs soldes au 30/06/2020 ne sont pas justifiés, car non lettrés.
53. De même, il existe un écart non justifié entre le solde comptable et extra comptable des fournisseurs locaux d'un montant de 147 824 dinars sur un montant comptable brut de 4 412 927 dinars.
54. Par ailleurs, le solde des fournisseurs étrangers au 30/06/2020 s'élève à 11 087 605 dinars qui correspond à environ 2.8 années d'achats étrangers (achats qui s'élèvent à la même date à seulement 3 993 433 dinars). Il existe donc un risque élevé de règlements par financement en devises non comptabilisés à la date du dénouement de l'opération. La SIPHAT, ne nous a fourni aucun état des financements en devises par ses banques au 30/06/2020. En conséquence, il nous est impossible de valider les soldes fournisseurs et concours bancaires liés à ces transactions.
55. De plus, la société n'effectue pas la distinction entre fournisseurs d'exploitation et fournisseurs d'immobilisation ce qui a pour conséquence de fausser la présentation des états financiers et notamment l'état de flux de trésorerie.

ii. Limitations et Réserves liées aux effets à payer et pénalités afférentes:

56. Il n'existe pas de système de suivi des échéances des effets à payer qui s'élèvent au 30/06/2020 à 2 110 930 dinars contre 2 067 483 dinars au 31/12/2019. Par ailleurs, les traites impayées ne sont pas identifiées dans des comptes à part (sachant que leur valeur s'élève au 31/12/2019 à 52 003 dinars).

57. De même, l'état de suivi extra comptable des effets à payer arrêté au 30/06/2020 ne nous a pas été communiqué. Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la réalité, l'exhaustivité et la valorisation desdits effets à cette même date. A noter qu'au titre de l'exercice 2019, le rapprochement entre le solde extra comptable et le solde comptable du compte effets à payer fait ressortir un écart non justifié de 3 284 dinars (solde extra comptable de 2 064 199 dinars contre un solde comptable de 2 067 483 dinars).

58. En outre, les pénalités de retard et les charges y afférentes ne sont pas provisionnées.

iii. Limitation relative à la réalité de la retenue de garantie sur fournisseurs d'immobilisation:

59. Les passifs de la société présentent une retenue de garantie non soldée pour 169 387 dinars réalisée par la SIPHAT sur deux fournisseurs depuis plusieurs années. Nous n'avons pas d'information quant au sort de cette retenue de garantie ni quant à l'absence de litiges associés.

iv. Limitation liée aux Fournisseurs, factures non parvenues:

60. Le compte « Fournisseurs factures non parvenues » est mouvementé très faiblement depuis 2017. Par ailleurs, il présente un solde au 30/06/2020 de 259 959 dinars (non mouvementé depuis 31/12/2019) contre 239 191 dinars au 31/12/2018. En effet, il s'agit des redevances et des allocations publicitaires qui auraient dû être facturées par les fournisseurs étrangers pour qui la SIPHAT produit, sous licence, des médicaments en Tunisie.

Compte tenu du manque d'informations sur le détail de calcul desdites allocations et redevances qui remontent à l'exercice 2010, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exactitude et l'exhaustivité, la séparation de exercices des redevances à payer ainsi que sur l'exhaustivité et la valorisation du solde en date d'ouverture et au 30 juin 2020.

10. Limitations et réserves relatives aux autres passifs courants:

i. Limitation relative à la provision pour congés payés

61. La société n'a pas procédé à l'actualisation de la provision au titre des congés à payer dont le montant s'élève, au 30/06/2020, à 490 338 dinars. De même, l'état des soldes de congés des salariés communiqué par la société n'est pas exhaustif. Cette situation ne nous permet pas de nous assurer de l'exhaustivité et la valorisation de ladite provision à cette même date.

ii. Réserve relative au compte d'attente créditeur non justifié:

62. Il existe, au passif du bilan, un compte d'attente d'un montant de 30 543 dinars. Aux dires de la direction, ce compte est constitué essentiellement d'encaissements clients non identifiés et antérieurs à 2005. Ce compte présente un risque élevé d'anomalies que celles-ci proviennent d'erreurs ou de fraudes, notamment au niveau des soldes clients, des rapprochements bancaires et des flux de trésorerie.

iii. Réserves relatives aux comptes sociaux:

63. Les comptes de dettes sociales présentent des soldes d'ouverture non mouvementé depuis 2018, d'un montant global de 1 842 879 dinars. Le détail de ces comptes créditeurs se présente comme suit:

Libellé du compte	Soldes ou montants arrêtés au 31/12/2018 mais non mouvementés ni en 2019 ni en 2020
COTISATION C N R	169 289
RETRAITE CHARGE PATRONALE	245 153
PREVOYANCE SOCIALE	1 259 807
CAPITAL DECES	18 233
FRAIS DU PERSONNEL A PAYER (*)	150 397
Total	1 842 879

(*) Ce compte présente, au 31/12/2018, un solde créditeur de 507 555 dinars dont 357 158 dinars ont fait l'objet d'extourne courant l'exercice 2019 et 150 397 dinars toujours non mouvementés.

Sur la base des correspondances échangées entre de la SIPHAT et la CNRPS au début de l'exercice 2019, la dette reconstituée de la société envers ledit organisme s'élèverait à 583 231 dinars et correspondrait aux cotisations patronales et salariales relatives au mois de décembre 2019 (salaire ; prime 4^e trimestre ; 13^e mois et ajustements automatiques des salaires).

Ainsi, un écart non justifié d'un montant 1 259 648 dinars relatif à une dette, non reconnue par la CNRPS, persiste à la date de clôture au niveau des comptes de la SIPHAT (laissant penser que les reconnaissances de dettes et échéanciers supportés par des effets à payer, n'ont pas été apurés au niveau des dettes comptables liées à la CNRPS).

11. Réserve liée à l'exhaustivité et la valorisation des échéances à moins d'un sur emprunts non courants :

64. La société n'a pas comptabilisé le règlement de 53 659 dinars de l'échéance du mois d'avril 2020 au titre de l'emprunt contracté auprès de la BH Bank (pour la somme de 2 000 000 dinars). Ce montant figure parmi les suspens comptables de la dite banque.

Ainsi, les autres passifs financiers, dont le solde s'élève, au 30/06/2020, à 7 307 444 dinars se trouvent majorés d'un égal montant. Parallèlement, les concours bancaires se trouvent minorés à due concurrence.

12. Limitation relative aux taux de marge :

65. Le taux de marge brut a connu une évolution inexplicquée en passant de 33% au 30/06/2019 à près de 50% au 30/06/2020 laissant penser qu'il y aurait un risque de surévaluation des stocks de clôture et / ou d'exhaustivité des achats d'autant plus que, tel qu'indiqué dans notre réserve n°44, plusieurs décaissements (estimés à 1 248 389 dinars) n'ont pas été comptabilisés pendant la période examinée pouvant refléter des charges non constatées. Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité et la correcte valorisation de la marge brute de la SIPHAT que celles-ci proviennent d'erreurs et / ou de fraude.

13. Réserves relatives aux avoirs sur ventes à l'exportation relatives au marché de la Côte d'Ivoire

Les ventes à l'exportation à destination de la Côte d'Ivoire ont fait l'objet, au cours des exercices 2019, et antérieurs de factures d'avoir d'un montant de 109 423 dinars correspondant à 33 442 euros. Telles que présentées dans le tableau ci-dessous:

Années / Clients	TEDIS PHARMA		PLANET PHARMA		COPHARMED		Total par année
	Numéro Avoir	Montant	Numéro Avoir	Montant	Numéro Avoir	Montant	
2015			AE150004	14 606	AE150007	12 459	27 065
2017			AE170003	4 965	AE170001	29 147	38865
					AE170002	4 753	
2018					AE180001	4 380	22569
					AE180002	18 190	
2019	AE190003	79 371	AE190006	7 977	AE190001	4 953	109423
	AE190004	16 845			AE190005	277	
Total		96 216		27 549		74 158	197 923

66. Ces avoirs, présentent les anomalies suivantes:

- a. Ils ont été établis sans autorisation préalable du conseil d'administration, malgré leur caractère significatif.
- b. Ils auraient pour motif des produits supposés périmés ou à date de péremption proche, mais non justifiés par des bons de réception ou de retour, ou de reconnaissance des stocks avariés ou périmés par une autorité compétente et reconnue en Côte d'Ivoire.
- c. Concernant les médicaments supposément donnés comme échantillons (aux dires de la direction), aucun justificatif de conversion des quantités objet des avoirs en échantillon ou en gratuité ne nous a été communiqué ni prévu par des clauses contractuelles ou dument autorisé par le conseil.
- d. Ces stocks supposément périmés et détenus en Côte d'Ivoire ne figurent pas parmi les stocks de la SIPHAT.

67. Par ailleurs, nous avons constaté des règlements partiels des factures émises dont le reliquat a été couvert partiellement ou totalement par les dits avoirs.

68. Les dossiers Export de la Côte d'Ivoire qui nous ont été remis, comprennent des conventions avec des intermédiaires, mais aucune convention ou bon de commande avec les clients finaux. Ce qui constitue une limitation quant à notre capacité à valider les droits et obligations relatifs aux soldes des clients concernés.

69. De même, il y a eu édition d'une facture (N° FX17/20 et datée du 01/08/2017) relative au client PLANETPHARMA dont le montant s'élève à 2 637 Euros mais qui n'est toujours pas retracée en comptabilité.

Ainsi, malgré nos relances, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la survenance des opérations objets des avoirs et leurs impacts sur la réalité et la valorisation des soldes clients, ainsi que sur les quantités et valeur en stocks détenus en Côte d'Ivoire au 30/06/2020. Enfin, compte tenu de ce qui précède, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'absence d'autres anomalies de type fraude ou erreurs liées au marché exportation à destination de la Côte d'Ivoire.

14. Réserve et limitation relatives aux jetons de présence

Les Assemblées Générales Ordinaires statuant sur les exercices 2018 et 2019 et réunies respectivement en date du 04 Octobre 2019 et 03 Novembre 2021 ont décidé l'attribution de jetons de présence relatifs aux exercices 2018 et 2019. Le montant des jetons à servir est déterminé selon les taux prévus par la réglementation en vigueur.

70. La valeur des jetons de présence à payer au titre des exercices 2018, 2019 et la quote part relative à la situation semestrielle arrêtée au 30/06/2020 et estimée respectivement à 15 600 dinars, 17 550 dinars et 8 775 dinars, n'a pas été constatée comme charges des périodes y afférentes.

Il est à remarquer que les jetons de présence de 2017 qui s'élèvent à 26 057 dinars ont été constatés à tort en 2018, en fonction de la date de leur paiement et non de leur engagement (suivant date de la présence effective aux conseils de 2017). De même, les jetons de présence constatés en 2019 et qui s'élèvent à 3 688 dinars sont relatifs aux exercices antérieurs. Enfin, la charge relative aux jetons de présence arrêtée au 30/06/2020 est nulle pour manque d'estimation réalisée. Aussi, le résultat d'exploitation est majoré à due concurrence.

15. Limitation relative à l'état de flux de trésorerie :

71. L'état de flux de trésorerie de la société ne prend pas en considération d'une façon fiable et pertinente les variations des soldes de bilan relatifs au flux de trésorerie d'exploitation mais aussi les flux d'encaissements et de décaissements des crédits, emprunts et fonds social.

Cette situation a eu un impact sur les flux de trésorerie qui se trouvent non justifiés notamment ceux provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la fiabilité de l'état de flux de trésorerie arrêté au 30/06/2020, ainsi que sur la survenance, l'exactitude et la correcte affectation des flux présentés.

16. Limitations liées aux engagements hors bilan :

72. La société ne dispose pas de processus de suivi et de comptabilisation de ses engagements hors bilan. Par ailleurs, il n'existe aucune note aux états financiers précisant le détail des engagements donnés ou reçus de la SIPHAT au 30/06/2020, notamment concernant les garanties réelles ou personnelles (hypothèques, cautions, aval...), les bons de commandes émis non livrés, les effets escomptés non échus, les intérêts non courus sur emprunts ou prêts, la quote-part des pertes fiscales déductibles et non prescrites et autres engagements devant faire l'objet d'une information pertinente dans les notes aux états financiers.

17. Réserve liée à l'absence de notes sur les parties liées :

73. La SIPHAT n'a pas présenté parmi ses notes aux états financiers la liste de ses parties liées et n'a pas divulgué leurs soldes de bilan et le total de leurs transactions réalisées à la date d'arrêtés au 30/06/2020.

18. Réserve liée aux informations quant à l'incertitude qui pèse sur la continuité d'exploitation

A la date du 30/06/2020, les dettes à court terme dépassent les actifs courants de 14 MDT (37,9 MDT contre 23,9 MDT) hors trésorerie nette. Par ailleurs, les capitaux propres présentent un solde négatif

qui s'élève à 31,2 MDT. Enfin, la trésorerie nette de la société présente un solde négatif de 9,2 MDT. Tous ces facteurs réunis traduisent une grave crise de liquidité et de solvabilité, dénonçant des difficultés potentielles qui pourraient menacer la continuité d'exploitation de la SIPHAT. En réponse à cette crise, votre Conseil d'administration du 08 juillet 2019 a actualisé un plan d'affaires (Business Plan) en vue de redresser la situation.

74. Il est à noter que la société n'a pas présenté dans ses notes aux états financiers, les informations pertinentes quant à l'incertitude pouvant impacter sa continuité d'exploitation. De même, elle n'y a pas présenté son plan de redressement, ni la stratégie à réaliser et les moyens déjà mis en œuvre ou à mettre en œuvre pour assainir sa situation financière.

2. Paragraphe d'observation

2.1 Conformément à la note 13, la SIPHAT, dispose de plusieurs crédits de rééchelonnement des financements en devises échus et non payés d'une valeur globale de 2 292 214 dinars. Sachant que la société dispose déjà d'un crédit d'exploitation de 3 000 000 dinars avec l'ATB, de 2 000 000 dinars avec l'UBCI (crédit de financement de stocks sur 3 mois avec intérêts encaissés d'avances) et de 1 000 000 dinars avec la BH.

Par ailleurs, elle dispose, au 30/06/2020, de découverts bancaires d'un montant total de 9 280 963 dinars.

Les impayés sur ces crédits sont virés en découverts bancaires et subissent le taux du découvert. Ces taux élevés ne sont pas contrôlés ni validés par la SIPHAT par rapport au TEG (Taux Effectif Global) tel que défini par la Banque Centrale de Tunisie. A titre illustratif, au 30/06/2020 les charges financières relatives aux concours bancaires sont estimées à 659 874 dinars.

2.2 Sans remettre en cause notre avis d'examen limité, nous tenons à vous informer que la SIPHAT a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2022, concernant l'Impôt sur les Sociétés et la TVA et ce, au titre des exercices couvrant la période 2017 à 2020. L'impact de ce contrôle sur les comptes du premier semestre 2020 ont été constatés dans les comptes appropriés. Le résultat du redressement est indiqué dans la note aux états financiers n°1.7.

3. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

1. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur:

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la Société avec la réglementation en vigueur.

2. Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires:

2.1 Contrairement aux dispositions de l'article 275 du code des sociétés commerciales, la société n'a pas tenu son assemblée générale ordinaire statuant sur les exercices 2020 et 2021 dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice comptable.

2.2 Contrairement aux dispositions de l'article 21 (bis) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, la société n'a pas déposé ou adressé, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ses états financiers intermédiaires accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant dans les deux mois après la fin du premier semestre des exercices comptable 2020 et 2021.

Tunis, le 03 janvier 2023

**Le commissaire aux comptes
Maher GAIDA
Pour le Groupement "ABC-FINACO"**